

FICHE D'INFORMATIONS LÉGALES

DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION (DER)



AVERTISSEMENT :

EN APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION DESTINÉE À PROTÉGER LES INVESTISSEURS, LES CABINETS EN GESTION DE PATRIMOINE EXERÇANT LES ACTIVITÉS DE CONSEILLER EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS, D'INTERMÉDIAIRE D'ASSURANCE ET/OU DE DÉMARCHEUR BANCAIRE ET FINANCIER SONT DANS L'OBLIGATION DE REMETTRE À LEUR CLIENTÈLE, AVANT LA FORMALISATION D'UN CONTRAT, UN DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION CONFORME À L'ARTICLE 325-3 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF ET À L'ARTICLE L.520-1 DU CODE DES ASSURANCES. CE DOCUMENT VOUS PERMET DE VÉRIFIER PAR VOUS-MÊME LE STATUT ET LA CAPACITÉ D'EXERCICE DE NOTRE CABINET.

Montaigne Conseil, créée en 2003, par Louis Alexandre de Froissard, Gérant, figure parmi les plus importantes sociétés de conseil en gestion de patrimoine en Aquitaine. Montaigne Conseil est une société basée à Bordeaux et en Vendée, dont le but est d'intervenir auprès des particuliers et des professionnels dans des solutions de conseil liées à la gestion de leur patrimoine, avec les capacités juridiques appropriées (CJA) nécessaires à la délivrance de conseils juridiques accessoires à la mission de conseil patrimoniale. Nous exerçons également l'activité de transaction immobilière sur immeuble et titres assimilés (SCI, SCPI).

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Monsieur Louis de FROISSARD, en qualité de DPO, dans le cadre de notre mission de conseil. Elles sont conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et sont destinées uniquement à notre utilisation. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant M. de FROISSARD à l'adresse suivante : louis@montaignepatrimoine.fr

Votre conseiller Montaigne Conseil, Louis Alexandre de FROISSARD relève des statuts réglementés suivants :

STATUTS LÉGAUX ET AUTORITÉS DE TUTELLE

CONSEIL EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS (C.I.F.)

N° d'enregistrement ORIAS : | [13000352](#) |

Référencé au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (www.orias.fr)

N° d'enregistrement ANACOFI : | [E001182](#) |

Adhérent à la l'association des Conseil Diplômés en Gestion de Patrimoine (ANCDGP) et à l'Association Nationale des Conseillers Financier (ANACOFI), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers) au titre du CIF.

Les prestataires avec lesquels Montaigne Conseil peut être amené à travailler sont :

Acofi Gestion ; Agilis Gestion ; Alienor Capital ; Alto Invest ; Amaïka AM ; Amiral Gestion ; Amundi ; Amundi Lux ; Athymis Gestion ; Axa Investment Managers ; Axa Rosenberg ; Axiom Alternative Investments ; Baring Fund Managers Ltd ; BDL Capital Management ; BFT Gestion ; Blackrock ; BNP Paribas AM ; CA Indosuez Gestion ; Camgestion ; Carmignac Gestion ; CBT Gestion ; CCR AM ; CM-CIC AM ; Cogefi Gestion ; Comgest ; Convictions AM ; CPR AM ; DNCA Finance ; DNCA Finance Lux ; Dorval Finance ; DWS Investments ; East Capital AB ; Edmond de Rothschild AM ; EFG AM ; Exane AM ; Fidelity Lux ; Finance SA ; Financière de l'échiquier ; Franklin Templeton Investment Fds ; Ginger AM ; GT Finance ; Hixance AM ; HMG Finance ; Hottinger & Cie ; Invest AM ; JP Morgan AM ; KBL Richelieu Gestion ; Keren Finance ; La Française AM ; Lazard Frères Gestion ; Lutetia Capital ; Lyxor Inter. AM ; M&G Group ; Mandarin Gestion ; Meeschaert AM ; Métropole Gestion ; Moneta AM ; Montpensier AM ; Natixis AM ; Neufilze OBC Investissements ; Nordea Investment Fds ; Oddo AM ; OFI AM ; Oyster AM ; Palatine AM ; Pastel & Associés ; Phileas AM ; Pictet Fds ; PIM Gestion France ; Pink Capital ; Prim'Finance ; Primonial AM ; Raiffeisen Capital Management ; Rivoli Fund Management ; Rothschild & Cie Gestion ; Rouvier Associés ; Schroder IM ; Société Générale Gestion ; Sparinvest ; SPGP ; Sunny AM ; Swan Capital Management ; SwissLife AM ; Sycomore AM ; Thiriet Gestion ; Tikehau IM ; Tocqueville Finance ; Union Bancaire Privée Lux ; Varenne Capital Partners ; VP Finance Gestion ; Wiséam ; Plateformes Crowdfunding : Wiseed, Koregraf, Fundimmo, Crédit.fr, WeShareBonds, Lendopolis, Look&Fin, Club Funding.

Montaigne Conseil dispose avec les plateformes de Crowdfunding des conventions de partenariat en qualité d'apporteur d'affaires. ([Montaigne Patrimoine attire votre attention sur le fait que cette liste n'est pas exhaustive et est susceptible d'évoluer dans le temps.](#))

Le conseiller dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle, souscrite auprès de : AIG Europe Limited sous le numéro 2.401.395 et couvrant l'ensemble des activités ci-dessous.

ACTIVITES ASSUREES	PLAFONDS DE GARANTIE
Conseil en Investissement Financier (CIF)	300 000€ par sinistre et 600 000€ par période d'assurance
Agent Immobilier / Transaction	150 000 €
Le Conseil Juridique (et la rédaction d'actes sous seing privé exercés à titre accessoire aux activités visées ci-dessus)	70 000 €

AGENT IMMOBILIER

Titulaire de la carte professionnelle de transaction sur immeubles et fonds de commerce délivrée par la Préfecture de Haute Garonne, Carte N° 3301 2017 000 018 401 sans détention de fonds. L'activité est contrôlable par le CNTGI et la DGCCRF.

Détenteur d'une garantie financière de 110 000 € par an et d'une assurance responsabilité civile professionnelle n° 2401.395 dont le montant de la garantie est de 150 000 € par sinistre et souscrit auprès de la compagnie AIG EUROPE LIMITED, succursale pour la France, TOUR CB21-16 Place de l'Iris 92400 COURBEVOIE.

LIEN CAPITALISTIQUE

Il n'existe aucun lien capitalistique entre Montaigne Patrimoine et une autre institution financière. La Capital est détenu à 80% par Louis Alexandre de Froissard et à 20% par les salariés.

RÉMUNÉRATION

Nos honoraires sont calculés sur la base de 250 € HT (300 € TTC) de l'heure ou de 2.500 € HT (3000 € TTC) par jour. Sur abonnement ils sont ramenés à 1750 € HT (2100 € TTC) par jour. Nous insistons sur le terme d'indépendance dans le cadre de notre mission, et les éventuelles commissions perçues dans le cadre d'abonnement sur honoraires seront reversées au client. Nos honoraires sont déterminés en fonction de la complexité de chaque étude, et selon :

- le nombre d'intervenants ou/et interlocuteurs désignés

Et en fonction :

- du temps passé

- des logiciels utilisés pour assister le conseil dans ses calculs

Ils peuvent avoir une part fixe et une part variable, dépendant du succès ou non d'une opération.

RÉCLAMATION-LITIGE

En cas de litige, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Toute réclamation portant sur les informations ou prestations rendues par Montaigne Conseil peut être adressée par écrit au siège social de la société à l'adresse suivante : Montaigne Conseil, 185, Bd du Mal Leclerc CS 41 798, 33081 BORDEAUX Cedex. Montaigne Conseil disposera de 10 jours pour en accuser réception, puis de 2 mois à compter de la réception de la réclamation pour y répondre.

A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer :

- L'ANACOFI (Commission Arbitrages et Discipline) 92, rue d'Amsterdam, 75009 PARIS,
- le médiateur de l'AMF, 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02,
- l'Autorité de Contrôle Prudentiel, 61, rue Taitbout 75436 Paris cedex 9.
- Médiation de la consommation - ANM Conso - 62 rue Tiquetonne - 75 002 PARIS

En cas de litige lié à l'exécution du contrat, et si votre réclamation écrite auprès de votre interlocuteur n'a pas permis de régler le différend dans un délai de trois mois, vous pouvez saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont vous relevez, soit sur le site www.ieam.eu, soit en écrivant à IEAM, 31 bis - 33 Rue Daru, 75008 Paris.

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

CLAUSE DE CONFIDENTIALITÉ

En application de l'article 325-9 du Règlement général de l'AMF, Montaigne Conseil s'abstient, sauf accord exprès de votre part, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission les informations concernant ses clients. Montaigne Conseil garantit la confidentialité des données personnelles collectées et prend toutes les mesures appropriées pour les protéger. En outre, ces données ne seront utilisées qu'à des fins entrant dans l'objet social de Montaigne Conseil. Néanmoins, dans le cadre de la réalisation de ses services, ces informations peuvent être transmises à des tiers.

Cette disposition ne pourra être opposée à l'ANACOFI dans le cadre de ces missions de contrôle.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, la personne concernée bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui la concerne, et qu'elle peut exercer en contactant son conseiller.

Nous attirons votre attention sur le fait que la qualité des conseils qui pourront vous être apportés dans le cadre d'une future mission dépend essentiellement de la transparence des informations que vous nous aurez communiquées.

Je soussigné(e) atteste avoir reçu ce document lors de notre premier entretien (document rédigé en deux exemplaires dont un remis au client).

Fait à, le ;

Signature du client :

Signature du conseiller :

BORDEAUX – VENDEE - PARIS

Montaigne Conseil – contact@montaigneconseil.com

185 BD Mal LECLERC – 33081 BORDEAUX – Tel : 05 56 06 31 09 / Fax : 05 56 90 83 00

SARL au capital de 7.500 € - RCS Bordeaux : 449009703 – ORIAS n° 13000352 www.orias.fr – TVA FR15449009703

Membre de l'ANACOFI-CIF n° E001182 agréée par l'AMF – Carte Immobilière : CPI 3301 2017 000 018 401 sans détention de fonds - Responsabilité Civile CIF n° 2.401.395 – ORIA Conseil, 2 rue Georges Joyeux - 95 440 ECOUEN